

[lecourriercauchois.fr](http://lecourriercauchois.fr)

## Bacqueville-en-Caux. Pourquoi cette enseignante est-elle convoquée devant le tribunal ?

Nicolas Durand

~3 minutes

---

Mais que se passe-t-il derrière le discret portail de l'établissement privé Saint-Léonard situé dans la commune de [Bacqueville-en-Caux, près de Dieppe](#) ? D'après les révélations de nos confrères des [Informations Dieppoises](#), une enseignante est soupçonnée de violence sur de jeunes élèves de l'établissement. Des informations que nous avons pu nous faire confirmer. Des cris, des tirages de bras ou de capuches signalés en septembre dernier, et datant de l'année scolaire précédente, sont au cœur de la procédure.

### Convocation au tribunal

Contactée par la rédaction, Marion Meunier, procureure de la République de Dieppe, "*confirme qu'une enquête pénale a été diligentée*" par le parquet de Dieppe à la "*suite d'une plainte d'un parent d'élève déposée en septembre dernier concernant les agissements violents qu'auraient subis certains enfants d'une classe de maternelle de la part de leur enseignante*". A l'issue de l'enquête menée, des auditions de différents témoins et de la mise en cause, la responsable du parquet précise qu'une "*convocation devant le tribunal correctionnel lui a été délivrée pour ces faits, qualifiés de violences sur mineurs par personne ayant autorité.*"

### "L'enseignante n'est plus en classe et il n'est pas prévu qu'elle reprenne pour le moment"

L'enseignement catholique, également invité à réagir concernant ces agissements, indique que "*tous les éléments ont été transmis à l'inspecteur de circonscription, auprès du rectorat et de l'inspection*". L'institution se veut rassurante. "*L'enseignante n'est plus en classe et il n'est pas prévu qu'elle reprenne pour le moment.*" Les familles qui le souhaitent ont pu être reçues par un psychologue qui travaille avec l'enseignement catholique. "*Ce dossier fait l'objet d'un suivi rigoureux de notre part, en lien étroit et constant avec la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) de Seine-Maritime, s'agissant d'une école privée, complètent les services de l'académie de Normandie. Dès que les faits ont été portés à notre connaissance, les mesures nécessaires ont été prises. Un signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale a été effectué auprès du Procureur de la République en septembre 2025.*"

Les parents d'élève, également contactés par nos soins, n'ont pas donné suite à nos sollicitations.